

*COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique des travaux destinés à l'achèvement l'avant-port nord de Marseille (Bouches-du-Rhône) (nommée le 17 juin 1880).*

18 juin

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : AMIRAL POTHUAU.
- 2<sup>e</sup> — BÉRALDI.
- 3<sup>e</sup> — DUPUY DE LOME.
- 4<sup>e</sup> — DE ROSAMEL.
- 5<sup>e</sup> — GALLONI D'ISTRIA.
- 6<sup>e</sup> — AMIRAL DE DOMPIERRE D'HORNOY.
- 7<sup>e</sup> — PIN (ELZÉAR).
- 8<sup>e</sup> — BARNE.
- 9<sup>e</sup> — GÉNÉRAL GUILLEMAUT.



Carrochement, démonte si il a pu enlever par l'effacement de la m  
ou de ceux et de tout les autres. Le travail proposé sur son  
indispensable.

M. Japoy de Com, répondant à une demande de la Société; on peut  
les faire parvenir sans aucun inconvénient au Commerce, mais on s'en  
fait venir, à cause de son importance, par les ports de l'est.  
Le seul avantage visible est le prix de ton.

M. M. de la Roche et Darm échangeant quelques observations au sujet de l'écrit  
d'établir une zone maritime, qui paraît indispensable à tous les points de vue.

M. le Président remarque que la question de la zone maritime n'est  
peut être pas à traiter par le rapporteur. (Achevément.)

M. le Président consulte sur la Commission en l'inspiration éclairée par  
son avis comme le rapporteur.

M. Darm, à l'unanimité, est nommé rapporteur, et la Commission  
l'ajoute pour la courtoisie à la Présidence.

Le Secrétaire  
~~Le Rapporteur~~  
C. Japoy

Le Président  
A. Japoy

Séance de 13 juillet 1891

Présidence de M. l'amiral Pothuan.

Le séance est ouverte à 8 heures 1/2.

M. Darm, rapporteur, donne lecture de son rapport, tendant à  
l'appropriation de la zone.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité par la Commission.  
Le séance est levée.

Le Secrétaire  
C. Japoy

Le Président  
A. Japoy